

Avenant
Avenant du 11 avril 2018 relatif aux salaires

Le présent avenant a pour objet de fixer la rémunération mensuelle brute en dessous de laquelle aucun salarié employé sur la base de la durée légale ne pourra être rémunéré dans les entreprises relevant de la convention collective nationale des professions de la photographie.

Article 1er

Salaires minima mensuels

Les salaires minima conventionnels issus de la nouvelle grille de classification du 11 avril 2018 sont les suivants :

(En euros.)

Catégorie	Coefficient	Salaire	Proposition
Employé	150	1481	1503
	155	1490	1512
	165	1500	1523
	175	1519	1542
	185	1541	1564
	195	1632	1656
	205	1669	1694
	210	1757	1783
Maîtrise	220	1836	1864
	230	1921	1950
	250	2092	2123
	270	2192	2225
	275	2298	2332
Cadre	320	2722	2763
	350	2886	2929
	370	3095	3141
	410	3453	3505
	450	3773	3830

La base est la durée légale du travail, soit 151,67 heures.

Article 2

Entrée en vigueur

Les dispositions du présent avenant entreront en vigueur, pour l'ensemble des entreprises

P.P. 44 CA 3

adhérentes aux organisations ou groupements signataires, le 1^{er} mars 2018.

Les dispositions du présent avenant entreront en vigueur, pour l'ensemble des entreprises de la branche non adhérentes aux organisations ou groupements signataires, le 1^{er} mars 2018.

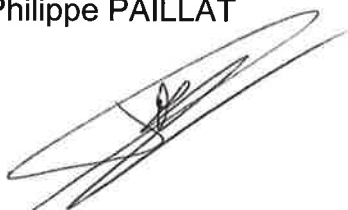
Le présent avenant entrera en vigueur à l'issue du délai prévu par l'article L. 2232-2 du code du travail pour l'exercice par les organisations syndicales représentatives des salariés du droit d'opposition.

Fait à Paris, le 11 avril 2018.

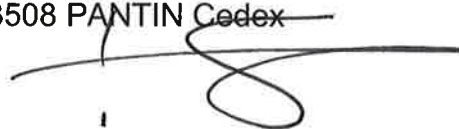
Suivent les signatures ci-dessous :

Fédération Nationale de la Photographie
28, rue du Maréchal Leclerc
49400 Saumur

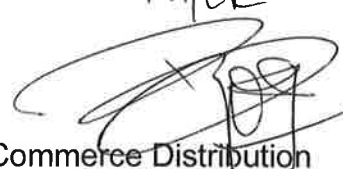
Philippe PAILLAT



Fédération des Services CFDT *Adrien Gueller*
Tour Essor
14, rue Scandicci
93508 PANTIN Cedex



Fédération Nationale de l'Encadrement du
Commerce et des Services CFE-CGC
9, rue de Rocroy *Benoit RAJER*
75010 PARIS



Fédération CGT Commerce Distribution
Services
Case 425
93514 MONTREUIL Cedex

Fédération des Employés et Cadres
CGTFO
54, rue d'Hauteville
75010 PARIS

UNSA Spectacle et Communication
21, rue Jules Ferry
93170 Bagnolet

Abin CLAIR
A. Clair